

INTERVIEW DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ACCORDÉE À LA TÉLÉVISION ALLEMANDE AU CHÂTEAU DE CHARLOTTENBURG, JEUDI 10 OCTOBRE 1985.

10 OCTOBER 1985 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

QUESTION.- Monsieur le Président, c'est la première fois qu'un Président de la République française est passé par Bonn et vous avez invité le chancelier allemand. Cela veut-il dire que la politique française envers Berlin va se développer ?

- LE PRESIDENT.- C'est la même politique. Nous remplissons nos obligations au titre des accords quadripartites. Seulement le temps a passé, il ne change pas le droit mais je pense que cette façon de traiter nos amis de l'Allemagne fédérale permet de donner à ce type de rencontre un caractère différent. Le droit est le même mais l'amitié franco-allemande exige des égards réciproques et c'est par égard et en hommage à l'Allemagne fédérale que j'ai en effet souhaité que le chancelier Kohl m'accompagne.

- QUESTION.- Est-ce que pour vous, monsieur le Président, la sécurité de Berlin Ouest est directement liée à la sécurité de l'Allemagne de l'Ouest ?

- LE PRESIDENT.- Le statut de Berlin Ouest est particulier. Il répond à des règles internationales d'un caractère différent. La preuve en est que j'étais tout à l'heure devant un défilé de l'armée française, ce que je n'aurai pas en vérité à faire en Allemagne de l'Ouest dans les mêmes conditions en dépit de la présence militaire française. Mais si l'on sort de ce stade des analyses juridiques et même historiques, ce qui est vrai, c'est que les obligations sur le -plan mondial - et particulièrement dans ce point sensible qui s'appelle l'Allemagne au coeur de l'Europe - les obligations des pays alliés sont les mêmes. Je répète que ce que je vous ai dit lorsque j'ai répondu à votre première question, le droit est différent, le type d'accord peut varier mais les obligations par la grande relation Est-Ouest sont du même ordre.\